



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 juin 2016  
19 heures 00

-----

AS/NB

N° 002009

Marchés-Achats -  
Avenant à la  
convention de  
groupement de  
commandes entre la  
Communauté de  
Communes du Pays  
d'Apt Luberon et la  
Commune d'Apt -  
Réaménagement de la  
place Carnot, de la  
Rue Estienne d'Orves  
et de ses abords.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 14 juin 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 8 juin 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

**ABSENTS** : M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Par délibération B-2015-54 du 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a approuvé la réalisation en commun avec la Ville d'Apt des travaux de réaménagement de la voirie, de même que de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées à la place Carnot ainsi que la convention de groupement de commande y afférant.

Par délibération AS/MG n° 1924 du 8 décembre 2015, le conseil municipal de la Commune d'Apt a approuvé, sur le fondement de l'ancien article 8 du Code des Marchés Publics, la constitution d'un groupement de commande entre la Commune d'Apt et la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ainsi que la passation d'un marché de travaux alloti aux fins de réaménager la place Carnot, la Rue Estienne d'Orves et ses abords.

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération a été notifié le 15 mars 2016 au groupement constitué par CITTA, par SPEEG & MICHEL ET ASSOCIÉS MSGK et par STRADA INGÉNIERIE.

Au stade des prestations esquisses l'enveloppe financière prévisionnelle a été estimée par la maîtrise d'œuvre à hauteur de 600 276,90€HT. Avec un taux de rémunération de 9,2066%, le forfait provisoire de rémunération représente la somme de 55 265,00 €HT.

Par courrier du 29 avril 2016 ci-annexé à la présente délibération, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a fait retour de la convention de groupement de commande signée tout en demandant d'acter d'un avenant afin d'en modifier les points suivants :

- Article 2.2 : Faire figurer aux CCTP Travaux, les lots AEP et EU dans un seul lot commun, en y intégrant l'EP pour des raisons de commodités techniques.

- Article 2.3.4 : Préciser et compléter la composition des membres de la CAO.

Une réunion de travail a eu lieu le mercredi 11 mai 2016 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les membres du groupement de commande. Suite à cette réunion, un échange entre le Service des Marchés de la Communauté de Communes et le Service Aménagements urbains de la Ville d'Apt, les précisions suivantes ont été apportées :

- Validation des recommandations du maître d'œuvre sur la décomposition des lots.

Lot 1 : VRD comprenant le traitement surfacique + réseaux sous-terrain comprenant :

- a. Travaux préparatoires,
- b. Terrassement voirie
- c. Assainissement réseaux divers : Réseaux pluvial +Réseau éclairage public +Réseau télécom +Réseau sec vidéo surveillance +Réseau EU + Réseau AEP
- d. Signalisation
- e. Mobilier Urbain

Lot 2 : Éclairage public.

- Notification conjointe du lot n° 1 par la CCPAL et la Mairie d'Apt et dissociation des deux estimatifs financiers prévisionnels.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve** les modifications proposées par le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon telles qu'elles lui ont été présentées.

**Précise** qu'en application de l'article L 1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, « la convention constitutive d'un groupement de commandes peut prévoir que la commission d'appel d'offre compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté. »

**Observe** que l'article 2.3.4 de la convention déjà signée prévoit effectivement que « la commission d'appel d'offre chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur. »

**Dit** que la Commission d'Appel d'Offre du groupement sera complétée par les représentants ci-après désignés en tant que personnes compétentes :

- M Gilles RIPERT, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon
- M Pierre CARBONNEL, Vice-président à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon délégué à l'Eau et à l'Assainissement.
- M Fabrice PAQUETEAU, Responsable du service Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon
- Monsieur David CARBONNEL, Responsable du service Assainissement à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

**Dit** que les lots seront décomposés comme suit :

**Lot 1** : VRD comprenant le traitement surfacique + réseaux sous-terrain comprenant :

- a. Travaux préparatoires,
- b. Terrassement voirie
- c. Assainissement réseaux divers : Réseaux pluvial +Réseau éclairage public +Réseau télécom +Réseau sec vidéo surveillance +Réseau EU + Réseau AEP
- d. Signalisation
- e. Mobilier Urbain

**Lot 2 : Éclairage public.**

**Précise** que le lot n° 1 fera l'objet d'une notification conjointe de la part de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et de la Mairie d'Apt et que les estimatifs financiers prévisionnels correspondant aux domaines de compétence respectifs de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et de la Commune d'Apt feront l'objet de deux estimatifs financiers prévisionnels distincts.

**Précise** que le montant total des participations entre les membres du groupement sera déterminé après attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offre.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**